

Le 30 juin 2020

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous informer que la Direction générale de la santé publique a émis de nouvelles orientations concernant le transport scolaire, et ce, compte tenu de l'amélioration de la situation globale de la pandémie.

Le ministère de l'Éducation nous a informés, ce matin, des nouvelles conditions en vigueur et qui sont les suivantes :

- Il n'est plus nécessaire d'observer une distanciation physique d'un mètre entre les élèves dans les autobus scolaires.
- Deux élèves maximum pourront être assis par banquette, portant ainsi à 48 le nombre d'élèves pouvant être transportés dans le même autobus.
- **Pour le préscolaire et le primaire** : le port du couvre-visage à l'intérieur du véhicule sera **fortement recommandé**.
- **Pour le secondaire** : le port du couvre-visage à l'intérieur du véhicule sera **obligatoire**.
- Dans le but de réduire le plus possible les risques de contagion, la Direction générale de la santé publique recommande encore de promouvoir certains moyens alternatifs au transport scolaire et de miser sur la conscientisation de chacun pour permettre à tous les élèves de se rendre en classe.

Ainsi, nous continuerons à :

- faire appel à la solidarité des parents des enfants ayant droit au transport scolaire en demandant à tous ceux qui le peuvent d'assurer leur transport, dans le but de réduire le nombre d'élèves devant être transportés;
- privilégier le recours à des solutions alternatives actives au transport scolaire en encourageant notamment la participation à des initiatives, dont le Trottibus et les corridors scolaires.

Critères d'admissibilité : vers un retour à la normale

Pour la rentrée 2020-2021, nous avons bon espoir de pouvoir revenir aux critères d'admissibilité habituels et d'ainsi offrir de nouveau les services de transport aux élèves inscrits aux **programmes « commission scolaire »** et aux élèves vivant en **garde partagée**.

L'information sera rendue disponible en août comme chaque année, soit en même temps que la disponibilité pour les **places vacantes** qui doit toujours être effectuée une fois l'organisation du transport scolaire complétée.

Nous tenons à remercier tous les parents pour leur compréhension en cette période de pandémie qui exige souplesse et adaptation constantes !



Esther Lemieux
Directrice générale